

Se sont présentés pour l'élection des délégués suppléants

M. SAINT-JALMES Philippe : 13
Mme CADOUX Chantal : 13
Mme PERRIGAUD Valérie : 13

M. SAINT-JALMES Philippe, Mme CADOUX Chantal et Mme PERRIGAUD Valérie ont été élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

////////////////////////////////////
41- Modification des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2017

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU le code de l'éducation,

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

CONSIDÉRANT les avis des conseils d'école en date du 12 juin 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré par 12 voix pour et une abstention,

ÉMET un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

////////////////////////////////////
Questions diverses

A) Achat de la parcelle ZM6 de 1020m²

Conformément à la délibération n°29-2016 du 09 juin 2016, la SAFER a accepté l'achat par la commune du terrain. Cette parcelle n'était plus exploitée par Didier ROPERT depuis longtemps.

B) Arrêt du fonctionnement de l'horloge et des cloches de l'église

L'entreprise BODET a été sollicitée afin d'établir un diagnostic. Il y a lieu de changer la centrale. En attendant le devis l'entreprise VENANT procédera à la rénovation du beffroi en lien avec le projet validé par le conseil municipal en juin 2016.

C) Réflexion sur le prix de vente des lots libres situés Rue de la Fontaine

Avant d'installer les panneaux de vente des trois lots rentrant dans le projet de déclaration préalable, une estimation est à prévoir.

Prix de revient du terrain hors aménagements : 7,75€ H.T

Estimation coût d'aménagement 15 000€ H.T. par lot.

Prix de revient sans subvention : 35,40€ H.T le m²

Vente 10 473 m² dont 902 m² en zone humide non constructible et 2518 m² en déclaration préalable sans aménagement.

Le conseil municipal propose 18€ T.T.C du m² pour les lots Rue de la Fontaine et un prix équivalent au

lotissement Le Koarheg, soit 28€ T.T.C pour les lots du lotissement Le Clos des Forges.

D) Finances

Le virement de 60 000€ pour le paiement du lotissement Le Clos des Forges a été effectué le 26 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h30

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>Joël MARIVAIN</i>		<i>Monique LE BRETON</i>	
<i>Sarah CHAMOT</i>		<i>Éric POSSÉMÉ</i>	
<i>Philippe SAINT-JALMES</i>		<i>Denis LE TEXIER</i>	
<i>Laëtitia BRIZOUAL</i>		<i>Chantal CADOUX</i>	
<i>Françoise COBIGO</i>	<i>Pouvoir Joseph LE GUENIC</i>	<i>Mélanie MORICE</i>	<i>Absente</i>
<i>Isabelle CHEVEAU</i>		<i>Ernest LE JOSSEC</i>	<i>Absent</i>
<i>Sophie JOSSE</i>	<i>Pouvoir Isabelle CHEVEAU</i>	<i>Valérie PERRIGAUD</i>	
<i>Joseph LE GUENIC</i>			